



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement

Question écrite n° 86776

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit commandé par le Gouvernement sur la politique de résorption de l'habitat insalubre outre-mer, les rapporteurs formulent certaines propositions visant à mieux organiser la mise en oeuvre de la politique de résorption de l'habitat insalubre. Ils proposent notamment d'impliquer davantage les opérateurs et les organismes constructeurs dans les politiques de résorption de l'habitat insalubre (HLM) et de renforcer à ce titre la tutelle de l'État sur les sociétés immobilières d'outre-mer (SIDOM). M. François Grosdidier demande à M. le ministre de l'outre-mer de lui préciser les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

L'audit de modernisation sur la politique de résorption de l'habitat insalubre conduit dans le cadre de la réforme de l'État, en décembre 2005, a estimé que les organismes constructeurs de logements, et notamment les sociétés immobilières des départements d'outre-mer devaient davantage s'impliquer dans les opérations de résorption de l'habitat insalubre. Pour ce faire, le renforcement de la tutelle de l'État est une hypothèse de travail, mais l'État peut aussi envisager de proposer à l'ensemble des opérateurs du logement social intervenant outre-mer de conclure avec l'État des protocoles d'accord visant à programmer, dans un cadre pluriannuel, leurs actions dans le domaine du logement et des opérations de résorption de l'habitat insalubre.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86776

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2050

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4753